Ce document est strictement réservé aux étudiants du Centre de formation juridique.

université de BORDEAUX

# Droit des obligations

Luce Cide est photographe. Elle est divorcée et vit seule avec son fils de dix-sept ans, Régis, dont elle a la garde. Comme il s'agit d'un enfant difficile, elle l'a placé en internat dans un lycée. Un soir, il donne un somnifère au surveillant et lui prend les clefs pour faire une virée nocturne. Fou de skate board, il rejoint des amis afin de profiter que les rues soient quasi désertes pour s'adonner à leur passion. Ils finissent par s'arrêter sur un rond-point pour discuter, mais Régis Cide oublie de ranger son skate board qui est resté au milieu de la chaussée dans un virage. Madame Reine Dénège, qui fait des ménages la nuit dans une entreprise de la ville, arrive à mobylette, ne voit pas le skate board et perd le contrôle de son engin. Elle subit une fracture de la hanche et des deux bras. Elle ne possède que cet emploi non déclaré pour subvenir à ses besoins et ne pourra pas travailler pendant au moins six mois. L'enquête de police conclut à l'absence de faute du lycée et Luce Cid s'inquiète des suites de cet accident. Par ailleurs, elle est extrêmement déçue car elle vient d'apprendre qu'elle ne sera pas publiée par la société d'édition *Gallimage*. En effet elle a conclu avec cette dernière une convention selon laquelle la société s'engage à éditer le livre de photos de Paris qu'elle a réalisé contre le paiement de 20 000 euros de droits d'auteur si, au premier septembre, aucun livre n'avait été publié sur ce thème. Or la société l'informe qu'au mois d'août un livre a été publié sur le même thème et que leur accord n'a donc plus de valeur. Luce Cide est toutefois très chagrinée car elle apprend que ce livre a été publié par la société *Gallimage* alors que son auteur l'a présenté à la société après le sien. Luce Cide est également très contrariée au sujet d'un terrain de trois hectares en Dordogne dont elle a hérité d'une vieille tante. Comme elle ne va jamais dans ce département et que ce terrain est inconstructible, elle a décidé de le vendre. Yvan Dépaté qui dirige une entreprise de conserve gastronomique en Dordogne lui a acheté contre la somme de 6000 euros. Or, elle vient d'apprendre que ce terrain a une valeur plus importante car il abrite des truffières réputées qui produisent chaque année une grande quantité de truffes d'excellente qualité et qu'Yvan Dépaté était au courant, mais qu'il a choisi de ne pas lui en parler pour exploiter le filon pour sa conserverie. Enfin, Luce Cide a fait appel à l'entreprise de jardinage de Rémi Moza pour couper un arbre qui prenait trop de place dans son jardin. Edgard Dénia, un employé de Rémi Moza, a mal calculé l'angle de chute d'une énorme branche et celle-ci a rebondi sur le toit du garage de Luce Cide, le détruisant à moitié, et a atterri chez le voisin. Ce dernier était chez lui en train de regarder le spectacle et la branche lui est tombée sur la tête. Il souffre d'un grave traumatisme crânien, et comme il était déjà atteint de la maladie d'Alzheimer, les médecins craignent qu'il ne retrouve jamais ses facultés intellectuelles.
Les différents protagonistes vous demandent conseil.

NB : le surveillant de l'internat ne doit pas être considéré comme une victime.

**Institut d'Etudes Judiciaires**
**Pôle Juridique et Judiciaire de Bordeaux**
*35 place Pey-Berland CS61751 – 33076 BORDEAUX CEDEX – téléphone 05 56 84 85 02*

Document imprimé le 15/12/2015 à 10h44 par (identifiant:176193 :: email:Capitone@hotmail.fr :: mdp:DsL1JeVM)